



PIÈCES AUTO POUR LES PRO

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 26/04/2024

Echéance le : 31/05/2024

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

Magasinier : CS/SB

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
4510941	0165285			Zone Expedition : 03			5191583	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5191583 DU 26/04/2024 **								
MAIL YANNICK								
E-BATTERIE PSA	1620012480	A3PC05	2,00	4	173,96	50,00	86,98	173,96
E-BATTERIE PSA	1620012780	A1DC05	2,00	4	229,40	50,00	114,70	229,40
E-BATTERIE PSA	1609232380	A3EA05	2,00	4	130,87	50,00	65,43	130,87
E-BATTERIE PSA	1609232680	A3EA15	2,00	4	115,42	50,00	57,71	115,42
E-BATTERIE PSA	1609232280	A3EC05	1,00	4	105,84	50,00	52,92	52,92
E-BATTERIE PSA	1648431380	A3DA35	1,00	4	190,95	42,00	110,75	110,75
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 813,32								
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe				Montants T.V.A.				Total T.T.C
PI : 813,32				acquittées sur les débits suivant autorisation de l'Administration				975,97
MO : 0,00 813,32				813,32				
DIV : 0,00				162,65				

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4510941	0165285	5191583
Echéance le :	31/05/2024	
26/04/2024		975,97



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'achat. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L.441-1 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités : en outre sur les sommes exigibles et non payées à terme date au taux minimum prévu par la loi de 3 points par an, quarante euros, pourra être déduite à l'acheteur.

RESERVES DE PROPRIETE : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les sommes étant néanmoins transférées à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.